



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

Séance du 7 novembre 2011

L'an deux mil onze, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Étaient présents : MM André SCHNEIDER, Eric BEYSANG, Denis BRICKERT & Jean-Marie KROPP, Adjoints, MM Philippe BOSSERT, Rémy HIRN, Jonathan KIENTZLER, Patrick RISCH, Christian THOMAS & Germain UMBDENSTOCK, Conseillers Municipaux, Mmes Claudine MESSA, Véronique RAPP & Véronique SIGWALT, Conseillères Municipales.

Membre absent excusé : M. Pierre BIGOT, Conseiller Municipal (procuration à M. Eric BEYSANG, Adjoint)

Membre absent non excusé : ./.

Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BENTZ, Secrétaire Générale de Mairie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2011.
2. Aménagement de la Route d'Illhausern (2^{ème} tranche) : résultat de la consultation.
3. Aménagement de la Route de Ribeauvillé : choix du maître d'œuvre.
4. Réforme de la fiscalité de l'urbanisme.
5. Baux ruraux : autorisation d'ester en justice.
6. Révision des baux de chasse 2012.
7. Bilan forestier 2010.
8. Assainissement non collectif : transfert de la compétence à la Communauté de Communes et modification des statuts.
9. Règlement intérieur des Sapeurs-Pompiers.
10. Examens de devis.
11. Divers.

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Aménagement de la Route d'Illhausern (2^{ème} tranche) : résultat de la consultation. *Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.*

Suite à l'ouverture des plis le 24 octobre 2011, le Cabinet BEREST a procédé à l'examen des offres, conformément aux critères retenus dans le règlement de consultation.

La Commission d'appel d'offres a proposé de retenir :

- l'entreprise EUROVIA pour le lot "VRD - mobilier urbain",
- l'entreprise SADE pour le lot "Réseaux d'eaux pluviales",
- l'entreprise VIGILEC HATIER pour le lot "Réseaux secs",
- l'entreprise LEHMANN pour le lot "Espaces verts".

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE RETENIR les entreprises selon le tableau ci-dessous, pour un montant total HT de 606 958.98 €, soit 725 922.96 € TTC.

Lot	Entreprises retenues	Montant HT
VRD - Mobilier urbain	EUROVIA	390 500.18 €
Eaux pluviales	SADE	141 220.50 €
Réseaux secs	VIGILEC HATIER	46 933.19 €
Espaces verts	LEHMANN	28 305.11 €

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les marchés ainsi que tout document y afférent.
- DIT QUE les crédits sont inscrits sur le budget 2011. Le complément sera ajouté au budget 2012.

3 - Aménagement de la Route de Ribeuwillé : choix du maître d'œuvre.

Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.

M. André SCHNEIDER, Adjoint, signale qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un cabinet d'étude, chargé du projet d'aménagement de la Route de Ribeuwillé à partir de la jonction avec la RD 106 jusqu'à la gare côté Est.

Cette mission prévoit une tranche ferme qui doit aboutir à un avant projet définitif et une tranche conditionnelle comprenant l'élaboration des marchés de travaux et le suivi des travaux.

5 entreprises ont remis une offre. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 novembre 2011 pour l'ouverture des plis. Après un examen détaillé des offres, il est proposé de retenir l'entreprise BETIR, mieux disante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE CONFIER la mission de maîtrise d'œuvre (tranche ferme) à l'entreprise BETIR pour un montant des travaux de 1 440.- € HT ainsi que la tranche conditionnelle d'un coût de 3 360.- € HT, sous réserve de validation de l'APD par le Conseil Municipal et des conditions économiques.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le marché d'études ainsi que tout document y afférent.

Les crédits sont inscrits au budget 2011.

4 - Taxe d'aménagement communal : adoption du taux et des exonérations facultatives. *Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.*

M. André SCHNEIDER, Adjoint, présente des simulations d'évolution de la TLE vers la taxe d'aménagement, sur des cas réels dans la Commune.

La municipalité propose d'appliquer un taux de 3 % à la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la Commune et de renoncer au versement pour sous densité.

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, D É C I D E à
9 voix pour, 2 voix contre (MM Philippe BOSSERT & Christian THOMAS),
& 4 abstentions (MM Germain UMBDENSTOCK & Rémy HIRN,
Mmes Véronique RAPP & Véronique SIGWALT) :

- D'INSTITUER le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal.
- D'EXONÉRER totalement, en application de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme, totalement :
 - 1° - les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du prêt à taux zéro) ;
 - 2° - dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un prêt à taux zéro) ;
 - 3° - les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
 - 4° - les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

5 - Baux ruraux : autorisation d'ester en justice.

Rapporteur : M. Denis BRICKERT, Adjoint.

M. Denis BRICKERT, Adjoint, expose que la SCEA Rosiers, dirigée par M. Christian NAAS, est titulaire d'un bail à ferme dont les échéances au 10.11.2009 et au 10.11.2010 sont demeurées impayées à ce jour.

La Commune a envoyé une lettre de mise en demeure de paiement de dettes à M. NAAS. A défaut de paiement après les délais fixés, il est proposé de saisir le tribunal paritaire des baux ruraux, afin qu'il prononce la résiliation judiciaire de ce bail, conformément à l'article L.41-31 du Code rural.

Par ailleurs, la Commune, par délibération n° 6 du 10 mai 2010, avait autorisé la location de la parcelle cadastrée Section 22 - parcelle n° 155 à M. Christian NAAS à titre gratuit, à condition que ce dernier remette le terrain en bon état. M. Denis BRICKERT signale, qu'à ce jour, M. NAAS n'a pas tenu son engagement et il est proposé de lui notifier la décision de résilier également la location de ce terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à ester en justice, dans le cadre du litige relatif au non paiement des fermages de la SCEA Rosiers.
- DE NOTIFIER à M. Christian NAAS, la décision de résilier la location de la parcelle Section 22 - n° 155.

6 - Révision des baux de chasse 2012.

Rapporteur : M. Denis BRICKERT, Adjoint.

L'article 16 du cahier des charges de la chasse communale, prévoit que le loyer de chasse est révisable annuellement en proportion de la variation de l'indice départemental des fermages, fixés par arrêté préfectoral. Toutefois, cet indice a été remplacé par l'indice national des fermages.

Cet indice ayant augmenté de 2.92 % pour 2011, M. l'Adjoint invite en conséquence l'assemblée à bien vouloir se prononcer pour ou contre l'application de celui-ci aux loyers de chasse 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE NE PAS faire application de l'article 16 précité, au titre des fermages de chasse 2012.

7 - Bilan de l'exercice forestier 2010.

Rapporteur : M. Denis BRICKERT, Adjoint.

M. Denis BRICKERT, Adjoint, commente le bilan de l'exercice forestier 2010, qui présente un solde positif de 27 248.- €. Cela est dû, essentiellement, à la vente de bois non façonnés pour 25 504.- € non prévue. En effet, suite à la maladie des frênes, de nombreux arbres ont été coupés pour éviter la propagation de la maladie.

Les recettes se montent à 42 163.- € pour 958 m³ de bois vendus. Les dépenses se chiffrent à 14 915.- €.

M. Denis BRICKERT signale que les prochaines années, il y aura peu de bois à vendre. Pour 2012, il est prévu de planter encore des arbres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND ACTE du bilan de l'exercice forestier 2010.

8 - Assainissement non collectif : transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé et modification des statuts.

M. Umberto STAMILE, Maire, expose qu'actuellement, la compétence ANC (assainissement non collectif) est exercée par la Commune, alors que le contrôle et le suivi de la conformité de l'installation sont confiés par convention à la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application, définissent les missions du service public d'assainissement non collectif.

L'expertise requise, la nécessaire harmonisation des pratiques, l'accompagnement des usagers d'une part, et la mise en place du financement des missions d'autre part, ont conduit les élus à s'interroger sur la pertinence du périmètre et des moyens à mettre en œuvre.

Lors du Conseil de Communauté du 27 septembre 2011, les élus ont proposé le transfert de cette compétence, des Communes vers la Communauté et la modification statutaire qui s'impose.

C'est sur ce point, que le Conseil Municipal est appelé à statuer.

Sur proposition du Maire,

VU l'article L.5211-20 et L.5211-5 II,

VU la délibération n° 2011.4.36 du Conseil de Communauté du 27.09.2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

D É C I D E, à l'unanimité :

- D'APPROUVER :

- le transfert de la compétence "Assainissement Non Collectif" de la Commune vers la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé,
- la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé portant prise en compte de ce transfert.

- DE CHARGER M. le Maire ou son représentant de la notification de la présente.

9 - Règlement intérieur du Corps communal des Sapeurs-Pompiers de Guémar.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

VU le projet de règlement intérieur du Corps communal des Sapeurs-Pompiers, examiné en séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2011,
 VU les modifications apportées dans l'intervalle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, D É C I D E
 à 14 voix pour et 1 abstention (M. Rémy HIRN) :

- D'ADOPTER le règlement intérieur du Corps des Sapeurs-Pompiers de Guémar.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

10 - Examen de devis.

Rapporteurs : MM Umberto STAMILE, Maire et André SCHNEIDER, Adjoint.

VU les consultations d'entreprises réalisées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
 D É C I D E, à l'unanimité :

- DE CONFIER les prestations suivantes aux entreprises les mieux disantes :

N°	Nature des travaux	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
1	Travaux de mise en conformité de l'éclairage public	VIGILEC HATIER	5 092.00 €	6 090.03 €
2	Restauration de l'horloge mécanique de l'église, pour l'exposer en Mairie	BODET	2 940.00 €	3 516.24 €
3	Nettoyage du clocher de l'église	BODET	1 991.00 €	2 381.24 €
4	Nettoyage de l'extérieur de la Mairie, et pose de pics anti pigeons	BODET	3 744.00 €	4 477.82 €

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les bons de commande et tout document y afférent, et à procéder au mandatement de ces dépenses.

7 - Divers.

- M. le Maire communique aux Conseillers les prochaines dates à retenir :
 - ✓ La commémoration de l'Armistice le 11 novembre 2011 à 11 heures.
 - ✓ Le 17 novembre 2011 à 19 heures à la Salle des Fêtes : réunion publique sur le projet d'aménagement de l'entrée Ouest.
 - ✓ L'inauguration de la Mairie le 25 novembre 2011 suivie des portes ouvertes le samedi 26 novembre 2011.

- ✓ La fête du Saint Nicolas le 6 décembre 2011 à la Salle des Fêtes.
 - ✓ Le repas du Conseil Municipal, des Présidents d'Associations et du personnel communal le 15 janvier 2012.
- Il signale qu'il est en attente d'une réponse de M. Alain BEYSANG, concernant le transfert d'une partie des activités de la station service.
 - M. Christian THOMAS, Conseiller Municipal, souhaite savoir si la COOP de Guémar est concernée par les remaniements en cours. D'après le Député et une employée de Coop, pour l'instant, le magasin de Guémar n'est pas touché.
 - M. Denis BRICKERT, Adjoint, communique la date du 2 décembre 2011 pour l'adjudication de bois de chauffage. Il expose que dans le cadre de l'opération "plus d'arbres et plus de vie", initiée par la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, la Commune a pu obtenir 200 acacias et 36 peupliers qui seront plantés par les élèves de l'Ecole élémentaire dans le quartier de la gare le 6 décembre 2011.
 - Les travaux d'élargissement et de réfection du pont de l'Obermatten sont achevés.
 - Par ailleurs, M. Denis BRICKERT, Adjoint, signale que M. Michel BONGRAND, Adjudicataire de chasse du lot n° 2, est décédé.
 - M. Rémi HIRN, Conseiller Municipal, suggère qu'une taille des arbres soit réalisée au verger communal.
 - Concernant le mur anti bruit, les riverains sont conviés à effectuer le choix des végétaux, l'enquête parcellaire est en cours. Les travaux devraient démarrer en février/mars 2012 pour une durée de 1 an.
 - M. Philippe BOSSERT, Conseiller Municipal, signale que les collégiens s'installent dans l'aire de jeux du Square du Maréchal Lefèbvre et traversent rapidement la route quand leur bus scolaire arrive. Cette situation est dangereuse. Il est rappelé que cette aire est destinée aux jeunes enfants et qu'il y a un passage pour piétons à proximité.
 - La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 12 décembre 2011.

* * * * *

M. le Maire félicite Mme Véronique RAPP pour la naissance de son fils Benjamin et lui offre un cadeau de la part du Conseil Municipal.

* * * * *

La séance est levée à 21 h 40.

* * * * *

Mme Véronique SIGWALT convie les membres du Conseil Municipal à un verre de l'amitié, à l'occasion de son anniversaire.